



INNOVER EN CORSE - INNUVÀ IN CORSICA

AVENANT N° 1
A LA CONVENTION DE POST-
INCUBATION
du 21 MAI 2021

Entre

L'Incubateur de Corse porté par l'Association INIZIÀ

Maison du Parc – ZI Erbajolo – 20600 BASTIA

Ci-après désigné par « **L'INCUBATEUR** » et représenté par son

Directeur nommé par la délibération n° 20131209-1 du Conseil
d'Administration d'INIZIÀ en date du 9 décembre 2013,

D'UNE PART,

Et

Monsieur François BRUNETTI

Représentant légal agissant en qualité de Président de la société
DELTAGEE, dont le siège social est sis Chez Inizià, 2 boulevard Charles
Ornano 20090 et immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 840 902
555

Ci-après désignée par « **L'ENTREPRISE** », dûment autorisé aux fins des
présentes,

D'AUTRE PART.

- Vu la convention signée le 21 mai 2021 entre l'Incubateur de Corse et François BRUNETTI, représentant de la société DELTAGEE.
- Vu la délibération n° 13/167 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2013 portant approbation de l'évolution du mode de portage et des missions du dispositif régional d'incubation d'entreprises innovantes de Corse.
- Vu l'Assemblée Générale constitutive de l'Incubateur d'Entreprises Innovantes – INIZIÀ du 8 octobre 2013.

- Vu l'avis du Comité de Sélection et de Suivi de l'incubateur INIZIÀ arrêté lors de sa réunion du 23 octobre 2020.

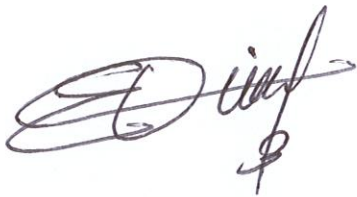
Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Durée

La convention susvisée est prorogée d'un an. Celle-ci prendra fin le 21 mai 2023.

Fait en 2 exemplaires à Ajaccio le : 24 juin 2022

Pour l'Incubateur d'Entreprises
Innovantes INIZIÀ :



Emmanuel PIERRE
Directeur

La société DELTAGEE:



François BRUNETTI
Président